



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration préliminaire au CTC du 23 novembre 2017

Le projet de loi de finances 2018, présenté au niveau ministériel et à la PJJ démontre les priorités politiques du gouvernement et vont déterminer de fait les choix d'orientation de la Direction de la PJJ. Si vous nous dites ne pas connaître votre feuille de route, toujours entre les mains de la Garde des Sceaux, des annonces sont pourtant faites par les DIR en terme de transformation de lieux d'hébergement collectif éducatif en centres fermés, de coupes budgétaires importantes, de BOP contraints, notamment en terme d'emploi de personnels contractuels qui se trouvent dans une situation de plus en plus précaire. Cette opacité entretenue à dessein par la DPJJ crée une inquiétude légitime auprès des personnels qui voient le démantèlement de l'insertion, des solutions de placement pour les jeunes disparaître peu à peu, les budgets de fonctionnement des services amputés, des pressions sur les frais de déplacement... Ces craintes qui s'expriment auprès des représentant.es du personnel mais aussi lors des réunions institutionnelles ne seraient être apaisées par un discours de banalisation de la part de la Direction, discours qui se voudrait rassurant, confinant surtout à la méthode Coué.

Cette méthode d'évitement est aussi à l'œuvre quand on évoque le dialogue social à la PJJ, semblable d'ailleurs à celui pratiqué par le ministère de la Justice. Alors que des demandes d'audiences bilatérales sont effectuées par les organisations syndicales sur des thèmes précis et préoccupants, vous ne répondez pas. En revanche, vous faites des annonces en CTC qui parasitent un ordre du jour déjà bien chargé et parlant puisque traitant du bilan social, source d'informations importantes et véritable thermomètre de la santé d'une administration.

De plus, la méthode de travail de la DPJJ consistant à ne donner que peu d'informations aux organisations syndicales, à n'engager aucune concertation avant une application sur le terrain, telle « la note d'instruction portant cahier des charges des UEAJ », rappelle fortement la tentative de passage en force du ministère concernant le statut des psychologues. Ces exemples illustrent le mépris de l'administration envers les personnels et leurs représentant.es. Le boycott des deux derniers CTM est venu rappeler à la Garde des Sceaux et au Secrétaire Général le poids des organisations syndicales attachées au respect d'une véritable concertation. Il en sera de même à la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Un autre sujet de mécontentement est bien celui de la remise en cause des engagements pris : qu'il s'agisse de l'évolution statutaire des adjoint.es administratif.ves ou de la création des 38 postes d'ASS au sein des services de milieu ouvert, ces deux promesses ont créé des attentes importantes auprès des personnels concernés et entraîne maintenant une grande désillusion. La charge de travail des AA toujours plus importante n'est plus à démontrer, pour autant, ils et elles ne verront pas leur salaire augmenter et ce n'est pas l'application de PPCR et le peu de gain indiciaire inhérent qui leur apportera la reconnaissance pécuniaire tant attendue. Concernant les ASS, l'absence d'une « doctrine d'emploi » élaborée en concertation alors que les BOP vont être validés sur la base de celui de 2014, maintient les collègues dans un flou professionnel et remet en cause leur spécificité par ce mode de comptage. L'abandon du gouvernement à créer des postes supplémentaires vient bien signifier le renoncement à une pluridisciplinarité pourtant essentielle à la prise en charge des jeunes en difficulté.

Rappelons aussi le naufrage que constitue l'ajournement du passage en catégorie A de la filière socio-éducative et ses répercussions pour les éducateur.trice.s, les CSE, les ASS et enfin les personnels exerçant les fonctions de R.U.E.

Enfin, aujourd'hui, si les thèmes proposés au CTC ont une portée politique significative, ils ne correspondent pour autant ni aux enjeux sociétaux, ni aux préoccupations et attentes des personnels de terrain. Ceux et celles-ci voient leurs conditions de travail se détériorer en continu sans toujours trouver le sens de leur intervention auprès des jeunes, lorsque les besoins et les droits élémentaires de ceux et celles-ci ne sont pas toujours respectés. De plus, il y a pour nous des sujets éminemment d'actualité, à savoir notamment un taux d'incarcération record depuis plus d'un an (831 mineur.es écroué.es au 1^{er} octobre 2017) et la situation particulièrement alarmante des jeunes isolé.es étranger.es, avec entre autres des annonces gouvernementales qui nous inquiètent largement (transfert du dispositif d'évaluation, fichage...).

Nous exigeons que la DPJJ mette en place un dialogue social qui prenne en compte les préoccupations des personnels dans les services en leur octroyant les moyens nécessaires pour une prise en charge éducative ambitieuse pour tous les jeunes.

Pour toutes ces raisons, la délégation du SNPES-PJJ/FSU ne siègera pas à ce CTC.